

CAMPAGNE COMPLÉMENTAIRE DEMANDE DE BOURSE NATIONALE DE LYCÉE

2018/2019

Important : merci de remplir ce formulaire en majuscules, de cocher les cases qui concernent votre situation et de ne rien inscrire dans les cases grises

1 - Renseignements concernant les membres de la famille

L'enfant pour lequel vous demandez la bourse

Son nom : _____

Ses prénoms : _____

Fille Garçon Sa date de naissance : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Son département de naissance : |_|_|_|_|

Sa nationalité : Française d'un pays de l'Union européenne d'un autre pays

Si l'enfant est sous-tutelle administrative, indiquez l'organisme : _____

Vous-même

Vous êtes : le père OU la mère OU le représentant de l'enfant

Votre nom (suivi éventuellement du nom d'usage) et prénom : _____

Votre adresse : _____

Code postal : |_|_|_|_|_|_| Commune : _____

N° de tel : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Courriel : _____ @ _____

En activité professionnelle : oui non Profession : _____

Situation de famille : marié(e) pacsé(e) en concubinage séparé(e) divorcé(e) veuf(ve) célibataire

Votre conjoint(e), votre concubin(e) ou votre partenaire de Pacs

Est-il : le père ou la mère de l'enfant

Son nom (suivi éventuellement du nom d'usage) et prénom : _____

Son adresse si elle est différente de la vôtre : _____

Code postal : |_|_|_|_|_|_| Commune : _____

En activité professionnelle : oui non : Profession : _____

2 - Renseignements relatifs à la scolarité

Etablissement actuellement fréquenté par votre enfant

Nom de l'établissement : _____

Code postal : |_|_|_|_|_|_| Commune : _____

Classe actuelle de l'élève : _____

|_|_|_|_|_|_|_|_|_| (MEF-classe : libellé court)
à compléter par l'établissement

Cadre réservé à l'administration

Charges et ressources : Nombre d'enfants |_|_|_|

ENF
|_|_|_|

Ressources |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

NOM-PRÉNOM:

3 - Renseignements pour déterminer les charges du foyer

Merci de remplir le tableau ci-dessous :

Nom et prénom de chacun des enfants à charge (y compris l'enfant pour lequel vous demandez la bourse)	Date de naissance	Etablissement scolaire, université fréquentée ou profession	BOURSIER	
			Oui	Non

4 - Pièces à joindre à votre dossier

Dans tous les cas

- une copie complète de votre avis d'imposition 2017 sur les revenus 2016

Selon votre situation	Pièces complémentaires à fournir
Si vous êtes divorcé(e) ou séparé(e)	Copie du jugement indiquant les dispositions relatives à la résidence de l'enfant et à la pension alimentaire versée, et attestation de paiement de la CAF.
Si vous vivez en concubinage	L'avis d'imposition 2017 sur les revenus 2016 de votre concubin(e).
En cas de changement dans votre situation (décès, divorce, séparation, perte d'emploi, retraite, invalidité) entraînant une diminution de ressources en 2017	Votre situation déclarative des revenus 2017 ou votre avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017, dès sa réception. Tout justificatif de la modification substantielle de votre situation entraînant une diminution de ressources en 2017 et attestation de paiement de la CAF.
En cas de changement récent de votre situation familiale, exclusivement décès de l'un des parents ou divorce ou séparation : vos seuls revenus seront pris en compte	Justificatif de modification de situation familiale - attestation de paiement de la CAF.
Si l'enfant pour lequel vous demandez la bourse est désormais à votre charge et ne figurait pas sur votre avis d'imposition 2017	L'attestation de paiement de la CAF indiquant les personnes à votre charge Justificatif du changement de résidence de l'enfant.
Si votre demande concerne un enfant dont vous avez la tutelle	La copie de la décision de justice désignant le tuteur ou de la décision du conseil de famille et attestation de paiement de la CAF.

5 - Engagement de la famille

Vous devez dater et signer la rubrique suivante (en cochant la case qui correspond à votre situation)

Je soussigné(e) le père ou la mère ou le (la) représentant(e) de l'enfant
Certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur cette déclaration sont exacts.

Date et signature :

La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (loi n°68-690 du 31 juillet 1968, article 22).

*La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers nominatifs et aux libertés s'applique aux réponses données dans ce formulaire.
Elle vous garantit à vous et à l'enfant pour lequel est faite la demande un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant auprès du service académique dans lequel la demande est envoyée.*

Rubrique réservée au chef d'établissement

Après vérification des renseignements indiqués par la famille en ce qui concerne l'établissement et la classe actuellement fréquentés par l'élève.

OBSERVATIONS EVENTUELLES :

**Signature du chef d'établissement
& timbre de l'établissement**

DATE : / /

Notice d'information

Vous souhaitez faire une demande de bourse nationale de lycée lors de la campagne complémentaire ?

La campagne nationale s'est achevée le 13 juillet 2018.

Seules les situations suivantes relèvent de la campagne complémentaire :

- les élèves scolarisés en 2017/2018
 - dans un CFA s'ils poursuivent dans une formation sous statut scolaire
 - dans le dispositif d'initiation aux métiers de l'alternance (DIMA), s'ils poursuivent en CAP ou baccalauréat professionnel sans être en alternance
 - dans des établissements relevant d'autres ministères (santé, agriculture) ou auprès du CNED
 - dans un établissement à l'étranger ou dans une collectivité d'outre-mer (autre que les départements d'outre-mer et Mayotte).
- les élèves scolarisés en 2018/2019
 - dans le dispositif de la mission de lutte contre le décrochage scolaire
 - dans le dispositif d'initiation aux métiers de l'alternance (DIMA)
 - en 3ème préparatoire aux formations professionnelles « prépa-pro » et sortant de 4ème
- les élèves n'ayant jamais été boursiers de lycée et qui :
 - redoublent leur classe de fin de cycle (terminale de baccalauréat, dernière année de CAP ou de BEP)
 - sont déjà titulaires d'un baccalauréat et sont ré-inscrits en classe de terminale afin d'obtenir un deuxième baccalauréat
 - sont déjà titulaires d'un baccalauréat et sont inscrits en mention complémentaire ou en formation de niveau V en un an pour faciliter leur insertion professionnelle
 - sont déjà titulaires d'un CAP ou d'un BEP et sont inscrits soit en dernière année de CAP ou BEP, soit en formation complémentaire, soit en baccalauréat professionnel.
 - n'étaient pas scolarisés en 2017/2018 (vie active...)
- Les élèves pour lesquels une modification familiale est intervenue après la fin de la campagne annuelle qui s'est achevée en juin, voire dans les semaines précédant la fin de campagne annuelle, et qui aura un impact financier important et durable sur la situation financière de l'élève. Ces situations sont strictement limitées au décès de l'un des parents, au divorce ou séparation attestée ou au changement de résidence exclusive de l'enfant.

Si vous ne relevez pas d'une de ces situations, votre demande fera l'objet d'un refus pour dépôt hors-délai quel que soit le motif. Vous pourrez déposer une nouvelle demande lors de la campagne nationale de bourse qui se déroulera en 2019.

Quels sont les éléments pris en compte pour obtenir une bourse nationale de lycée ?

La bourse nationale de lycée est obtenue en fonction de deux critères :

- 1) les ressources de la famille : c'est le revenu fiscal de référence inscrit sur l'avis d'imposition 2017 sur les revenus de 2016. En cas de modification substantielle de votre situation entraînant une diminution de ressources, vos revenus de l'année 2017 peuvent être pris en compte
- 2) les enfants à charge : le nombre d'enfants mineurs ou en situation de handicap et le nombre d'enfants majeurs célibataires à votre charge

Le barème ci-dessous vous permet de vérifier si vous pourrez bénéficier d'une bourse de lycée pour votre enfant :

Nb d'enfants à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou plus
Plafond de revenus 2016 à ne pas dépasser	17 938 €	19 317 €	22 076 €	25 526 €	28 975 €	33 116 €	37 255 €	41 394 €

Un simulateur accessible depuis education.gouv.fr/aides-financieres-lycee vous permet de savoir si vous pourrez bénéficier d'une bourse de lycée pour votre enfant et estimer son montant

Comment faire votre demande de bourse nationale de lycée lors de la campagne complémentaire ?

Vous pouvez obtenir un formulaire de demande de bourse nationale de lycée en vous adressant à l'établissement de votre enfant ou en le téléchargeant sur education.gouv.fr/aides-financieres-lycee

Vous remplirez ce formulaire et y joindrez :

- une copie de votre avis d'imposition 2017 sur les revenus 2016,
- les pièces justificatives correspondant éventuellement à votre situation particulière, dont vous trouverez la liste en rubrique n°4 du formulaire de demande de bourse

Vous remettez le dossier complet (imprimé et pièces justificatives) à l'établissement fréquenté par votre enfant.

Date limite nationale : 18 octobre 2018

LA SUITE RÉSERVÉE A VOTRE DEMANDE DE BOURSE :

Un accusé de réception doit vous être remis par l'établissement lors du dépôt du dossier. Veuillez impérativement le conserver. En l'absence de celui-ci, aucune réclamation ne pourra être acceptée.

Aucun dossier ne doit être directement adressé par vos soins à la direction des services départementaux de l'éducation nationale.

Les dossiers transmis hors délai, ne pourront être traités et ne donneront lieu à aucun paiement durant l'année scolaire. Nous vous conseillons donc de le retourner à l'établissement le plus rapidement possible.

Suite à l'étude du dossier, vous recevrez par le biais de l'établissement où est scolarisé votre enfant :

- soit une notification de refus
- soit une notification d'attribution précisant le montant octroyé si vous avez droit à bourse.

Concernant la déduction sur votre facture ou le paiement des bourses à la fin de chaque trimestre, vous voudrez bien contacter le service intendance du lycée fréquenté par votre enfant.

TRÈS IMPORTANT pour la suite de la scolarité : dès lors que votre enfant est boursier et notamment :

- s'il change d'établissement (relevant de l'éducation nationale) en cours d'année ou en début d'année scolaire ; - s'il redouble ; - s'il est ré-orienté dans une autre formation ; - s'il présente un autre diplôme ; - s'il poursuit sa scolarité par le biais du CNED	Vous devez impérativement contacter son établissement d'origine, qui selon les instructions, devra vous remettre un dossier de vérification de ressources afin que la bourse soit reconduite ou ré-examinée selon le cas.
- s'il arrête sa scolarité (vie active, apprentissage...)	Vous devez impérativement en informer son établissement.
- s'il poursuit sa scolarité dans un lycée agricole	Vous devez transmettre la notification d'attribution de bourse auprès du lycée agricole.

POUR EN SAVOIR PLUS

Vous pouvez vous adresser à l'établissement d'accueil de votre enfant ou consulter :
www.education.gouv.fr/aides-financieres-lycee